



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 21 Avril 2011

Date de la convocation 13 Avril 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes CABRIERES
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme POUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.SATGER Jean-Noël ; Mme CAER Michèle à M.TOLOS Joseph ; M.VEDEL Jean-Louis à M.MARTINEZ Christian ; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; M.FAVIER Marc à M.SEGURA René ; M.VENTRE Philippe à M.CAZORLA Alain ; M.ESTEVE Bernard à M.BARDEAU Francis ; M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard ; M.SOTO Bernard à M.GIL Claude ; M.LOPEZ Daniel à M.QUEROL Jean-François ; M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard ; M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>		

Objet : Centre aquatique intercommunal- Avenant n°1 au lot n°7 (Menuiserie intérieure) passé avec l'entreprise Norba.

Monsieur GAIRAUD informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation des travaux du lot n°7, il convient d'apporter les modifications suivantes au marché :

- **Une plus value**, pour mise en œuvre d'épines de murs rideau en bois (avec châssis bois) entre l'accueil et le hall des bassins, et entre l'accueil et l'Atelier Enfants, ceci pour que l'ensemble constitue un coupe feu. (prestation initialement à la charge de MARTY).
- **Une plus value** pour mise en œuvre d'un bloc porte bois dans ce mur rideau bois, pour que l'ensemble constitue un coupe feu. (prestation initialement à la charge de MARTY).

Il précise que le montant de ces travaux en plus value devant faire l'objet d'un avenant, s'élève à la somme de 11 912.00 € H.T ce qui porte le montant du marché à la somme de 138 813.70 € HT, soit une augmentation de 9.4 %.

Il ajoute que cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 18 Avril 2011.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°7 (Menuiserie intérieure) passé avec l'entreprise Norba, tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.